**MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP****Place des Tilleuls**

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr<http://www.courson-monteloup.fr>

NOM DES PARENTS

ADRESSE

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 28 mai dernier a décidé de distribuer, pour assurer l'équité, le même goûter aux enfants de la garderie scolaire.

A compter de la rentrée 2010, ce goûter, composé de trois éléments :

- un produit céréalier,
- un produit laitier,
- un produit fruitier,

sera fourni à votre enfant lorsqu'il restera en garderie.

Ce goûter proposé par l'entreprise de restauration collective qui prépare déjà les déjeuners, sera ainsi idéalement composé par rapport aux aliments consommés le même jour par votre enfant lors du repas du midi

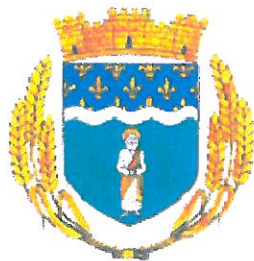
Cette collation sera proposée à votre enfant dès 16H30 ; afin que celui-ci puisse la prendre dans de bonnes conditions, les portes de la garderie ne seront ouvertes qu'à partir de 16h50.

Je vous rappelle que la garderie est gratuite de 16h30 à 17h00 (hormis le goûter qui devient obligatoire).

Le goûter sera facturé :

- pour les enfants de Courson Monteloup : 0.95 €
- pour les enfants extérieurs à la commune : 1.15 €

Il faudra donc comme pour les repas inscrire auprès du secrétariat votre enfant, au plus tard le jeudi (avant 9 heures) précédant sa présence en garderie par tout moyen à votre convenance, ou par l'intermédiaire de ce courrier qui vaut pour l'année entière, pour qu'il bénéficie du goûter



MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

✉ monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>

Tout gouter commandé sera facturé ; les parents qui n'auraient pas observé les délais précisés ci-dessus et dont l'enfant pourrait néanmoins goûter, pourront se voir appliquer un tarif majoré ; de plus, en raison des contraintes de précommande, un goûter complet ne pourra être garanti à l'enfant.

Comme pour les déjeuners et afin de mieux préparer l'accueil de votre(s) enfant(s) durant la semaine de la rentrée scolaire (du 2 au 3 septembre 2010), je vous remercie de m'informer de sa présence à la garderie après 16H30 :

Jeudi 02/09/10
Vendredi 03/09/10

Enfin, si vous en avez convenance, je vous invite à inscrire votre(s) enfant(s) définitivement pour les jours suivants pour la prise de goûter, pendant l'année scolaire 2010 – 2011

Lundi
Mardi
Mercredi (uniquement pendant la période scolaire)
Jeudi
Vendredi

Veillez agréer, Madame, Monsieur, «Titre» l'expression de mes sentiments dévoués

Alain ARTORÉ
Le Maire.

